



Denonciation du proces verbal d'indisponibilite de certificat de

Par **godzila**, le **14/03/2011** à **23:04**

Bonjour,

un clerc ma remis en main propre une dénonciation au débiteur du procès verbal d'indisponibilite du certificat d'immatriculation pour mon vehicule suite à une dette, ce vehicule à 287000 km et ne vaut plus rien; je souhaiterai savoir ce qui va se passer par la suite, je suis sans emploi , fichée fcc et ficp , je n'ai plus de compte bancaire et deux enfats à charge de 18 et 20 ans , je ne perçois plus d'allocation familial; le clerc m'a conseillé de me rapprochée de la société de crédit à savoir cdgp, seulement vu ma situation je ne sais quoi leur dire et leur demander, je cherche quelqu'un qui pourrai me conseiller avant qu'il ne soit trop tard.je dois au total 2132 euros.par avance merci pour vos réponses